

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 182.288 du 23 avril 2008

A. 183.478/XIII-4559

En cause : **EMPLAINCOURT** Christian,
ayant élu domicile chez
Me Jacques SAMBON, avocat,
rue des Coteaux 227
1030 Bruxelles,

contre :

1. la Ville de Philippeville,
2. la Région wallonne,
représentée par son Gouvernement.

--

LE PRESIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 22 mai 2007 par Christian EEMPLAINCOURT qui demande l'annulation du permis d'urbanisme octroyé le 13 mars 2007 par le collège communal de Philippeville à Mr et Mme GILLIARD-COLLART pour la constructions d'un immeuble à appartements sur un bien sis rue de Namur et cadastré section D, n° 519V41;

Vu le rapport de M^{me} FRANCK, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 94 du règlement général de procédure;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2007 convoquant les parties à comparaître le 19 décembre 2007 à 09.30 heures;

Vu la notification de cette ordonnance aux parties;

Entendu, en son rapport, M. HANOTIAU, président de chambre;

Entendu, en leurs observations, Me L. DEMEZ, loco Me J. SAMBON, avocat, comparaissant pour le requérant, Me G. WINAND, avocat, comparaissant pour la première partie adverse et Me B. HENDRICKX, avocat, comparaissant pour la seconde partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} FRANCK, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par délibération du 7 août 2007, le collège communal de Philippeville a retiré l'acte attaqué; que ce retrait est devenu définitif; qu'en conséquence, le recours a perdu son objet,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Il n'y a plus lieu de statuer.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à la charge de la première partie adverse.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le vingt-trois avril deux mille huit par :

M. HANOTIAU, président de chambre,
M^{lle} WIAME, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

V. WIAME.

M. HANOTIAU.